

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 002-615/12/CC

■ Déclaration de projet d'intérêt général et approbation de la mise en compatibilité du POS de Marseille pour le projet de réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements).

DIFRA 12/8531/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements).

L'objectif de cette opération est d'améliorer la desserte en transports en commun du technopôle de Château-Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, conformément aux mesures d'accompagnement du Plan Campus pour lesquelles s'est engagée la Communauté Urbaine.

Par délibération DTUP 002-435/11/CC du 08 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable relative au projet de ligne BHNS Château-Gombert – Saint-Jérôme et a autorisé le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'enquête publique.

Préalablement au démarrage de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet d'un examen conjoint par les personnes publiques associées. Le procès verbal de cette réunion tenue le 20 février 2012 a été joint au dossier d'enquête publique correspondant.

Par arrêté 12/063/CC du 12 mars 2012, le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) et sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Marseille avec ledit projet.

Ce même arrêté précise les modalités de cette enquête publique qui s'est déroulée du 28 mars 2012 au 2 mai 2012 inclus.

Dans ses conclusions transmises à Marseille Provence Métropole, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme sous réserve de :

« joindre au dossier le repérage exact sous forme de plans des 141 places conservées entre le parking des Glycines et le rond-point du métro et conserver les 100 places au moins à l'avenue François Mignet, visées par la pétition des habitants et commerçants de la Rose ».

Le Commissaire Enquêteur a également assorti ses conclusions d'une recommandation, visant à s'assurer de l'efficacité du système de circulation alternée envisagé pour le passage du Bus à Haut Niveau de Service devant l'établissement Sévigné.

Le document annexé au présent rapport répond aux observations formulées par le Commissaire Enquêteur.

En conséquence, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de déclarer l'intérêt général du projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme et d'approuver la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Marseille.

Il convient dès lors d'approuver le dossier de déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme et d'approuver les pièces du document d'urbanisme qui ont nécessité une mise en compatibilité avec le projet d'intérêt général : rapport de présentation, règlement, planches graphiques 31A, 32A, 39A, 40A, 41A, et la liste des emplacements réservés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122.1 à R.122-16 relatifs aux études d'impact et les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 relatifs aux enquêtes publiques ;
- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 002-435/11/CC du 8 juillet 2011 du Conseil de Communauté ;
- La décision n°E12000018/13 du 1^{er} février 2012 du Président du Tribunal Administratif de Marseille portant désignation de Monsieur Gilles BANI ;
- Le procès verbal de la réunion du 20 février 2012 relative à l'examen conjoint de la mise en compatibilité du POS de Marseille avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme ;
- L'arrêté d'enquête publique n°12/063/CC du 12 mars 2012 ;
- Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme et sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements),
- L'impact du projet à l'égard du Plan d'Occupation des Sols de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements), dont le dossier est joint en annexe.

Article 2 :

Sont apportées, aux conclusions du Commissaire Enquêteur, les réponses ci-annexées.

Article 1 :

Est approuvée la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la ville de Marseille avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements), tel qu'annexé.

Pour visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI